

SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 16 novembre 2020.....	5
Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 9 novembre 2020.....	43

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS

du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2020**

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 100
Débat d'orientations budgétaires 2021 - Rapport du Président du
Conseil Départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 100,

Considérant qu'il convient de lire, à la sixième page du rapport concernant le tableau : Trajectoire de la section d'investissement, au paragraphe C, que les dépenses d'investissement, et non les recettes comme indiqué, resteraient relativement stables à 58,6 M€ en 2022 puis 58,0 M€ en 2023, de même que les recettes d'investissement à 15,8 M€ en 2022 et 2023,

Considérant qu'il convient de lire au 2^{ème} alinéa du projet de délibération « **Approuve les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et le profil de dette envisagés pour la collectivité** » et non « Prend acte de la présentation des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels et du profil de dette envisagés pour la collectivité »,

Vu les conclusions de la 1^{ère} commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- donne acte au Président du Conseil départemental de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2021 dans les formes prévues par l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

A l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour, 18 abstentions),

- approuve les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et le profil de dette envisagés pour la collectivité.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:13:00 +0100
Ref:20201124_163402_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 150

**Action en justice - Rendu compte de la délégation au Président du
Conseil départemental**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1^{ère} commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3221-10-1,

Vu la délibération n° 004 du 15 janvier 2018 relative aux Délégations au Président du Conseil départemental,

Entendu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental relatant les dossiers contentieux en cours et clos pour la période allant du 1^{er} mai 2019 au 21 septembre 2020,

Donne acte au Président du Conseil départemental d'avoir rendu compte, pour la période du 1er mai 2019 au 21 septembre 2020, de sa délégation dans le domaine de l'action en justice, délégation consentie le 15 janvier 2018 par le Conseil départemental sur la base de l'article L. 3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:13:43 +0100
Ref:20201124_092802_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 151

Choix du lauréat dans le cadre du concours en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction de l'externat et de l'administration du collège de CONDE-EN-BRIE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 151,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de la future attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction du collège de CONDE-EN-BRIE au groupement Polynome Atelier d'Architecture Colas et Louis / TCA Ingenierie / Site et Cité Architecture / HDM Ingenierie SA / Symoe et du versement de la prime d'un montant de 20 400 € HT à l'ensemble des équipes.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:14:53 +0100
Ref:20201124_092802_2-3-0
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 250

**Etablissements publics locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré - Budget 2020 et restauration scolaire
Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 1er juillet 2019, relative au rapport n° 250,

Vu le rapport N° 250,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Arrête le taux de contribution des usagers aux charges de personnels qui sera reversé au Département pour l'année 2020 à 11,60 % des recettes de la pension et de la demi-pension ;

2) Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au Budget départemental et au chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, un complément de dotation de fonctionnement de 2 750 € au bénéfice du collège Max Dussuchal à VILLERS-COTTERETS pour la prise en charge d'une prestation pour enlèvement de déchets chimiques ;

3) Adopte les modalités de fonctionnement du service de restauration du collège Suzanne Deutsch de la Meurthe à MOY-DE-L' AISNE confié au Syndicat Intercommunal d'investissement et de fonctionnement de la cantine et de la halle de sport MOY-DE-L' AISNE selon les termes de la convention, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président et autorise le Président à la signer.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:13:24 +0100
Ref:20201124_160402_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 251

**Contrat Aisne Partenariat pour les Jeunes (CAP'Jeunes)
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 20 juillet 2020, relative au rapport n° 207,

Vu le rapport N° **251**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Considérant qu'il convient de se prononcer sur la base du rapport n° 251 modifié comme suit, au dernier alinéa :

Les modalités du dispositif sont complétées dans la convention d'engagement CAP'Jeunes par :

- une obligation pour les collectivités d'accueil de communication sur l'action du Conseil départemental de l'Aisne ;
- la dotation par le Conseil départemental de l'Aisne de vêtements de protection de type chasuble avec le logo du Département,

Considérant qu'il convient d'ajouter un point 2) au projet de délibération :

2) Adopte les modifications des modalités du dispositif, ainsi qu'il suit :

- une obligation pour les collectivités d'accueil de communication sur l'action du Conseil départemental de l'Aisne ;
- la dotation par le Conseil départemental de l'Aisne de vêtements de protection de type chasuble avec le logo du Département,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Acte la modification concernant l'aide financière apportée par les collectivités d'accueil aux jeunes effectuant une mission dans le cadre du dispositif « Contrat Aisne Partenariat pour les Jeunes » (CAP Jeunes), à savoir :

- Pour une mission de 35 h, la collectivité d'accueil pourra apporter une aide de 180 € minimum,
- Pour une mission de 70 h, la collectivité d'accueil pourra apporter une aide de 360 € minimum ;

2) Adopte les modifications des modalités du dispositif, ainsi qu'il suit :

- une obligation pour les collectivités d'accueil de communication sur l'action du Conseil départemental de l'Aisne ;
- la dotation par le Conseil départemental de l'Aisne de vêtements de protection de type chasuble avec le logo du Département.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.12.01 10:59:17 +0100
Ref:20201126_141210_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 350
Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles
(PCAEE) 2014-2020

Le Conseil départemental,

Vu ses précédentes délibérations en dates des 29 juin 2015, 3 avril 2017 et 19 mars 2018, relatives respectivement aux rapports n° 350, 350 et 342,

Vu le rapport N° **350**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Valide le projet d'avenant n°2 à la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides du Département de l'Aisne et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du Programme de Développement Rural de Picardie, annexé au rapport, et autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée ;

- 2) Décide la modification des modalités d'intervention du Département, au titre du Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA), telle qu'elle figure en annexe au rapport.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:14:21 +0100
Ref:20201124_162401_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 351
Modification des statuts du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **351**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable et adopte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre, annexés au rapport, modifiés en ses articles 1, 5 et 11, tels que décrits dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:14:10 +0100
Ref:20201124_092805_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 352
Agence de Développement Touristique (ADT) - Comptes rendus
d'activité et financier 2019

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **352**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Donne acte au Président du Conseil départemental de sa communication relative à l'utilisation de la subvention départementale allouée au titre de l'exercice 2019 à l'Agence de Développement Touristique (ADT) ;

2) Prend acte de l'affectation de l'excédent du compte de résultat 2019 de l'Agence de Développement Touristique (ADT) ;

3) Prend acte de l'affectation de la somme de 9 739 € aux fonds dédiés de l'Agence de Développement Touristique (ADT) selon la ventilation présentée au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:13:54 +0100
Ref:20201124_092805_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 550
Politique départementale en faveur du sport - Soutien aux clubs sportifs
Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 5 octobre 2020, relative au rapport n° 019,

Vu le rapport N° 550,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, au titre du dispositif départemental de soutien aux clubs sportifs, une subvention complémentaire de 140 € au Tennis club du Tardenois ;

2) Gage cette dépense de 140 € sur les crédits inscrits au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX
2020.11.25 10:13:50 +0100
Ref:20201124_163404_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 551
Soutien à l'Animation Locale 2020
Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 12 octobre 2020, relative au rapport n° 552,

Vu le rapport N° 551,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes sous réserve de vérification d'éligibilité, des dépenses engagées et de l'effectivité des manifestations :

Association Saint-Quentin Canoë-Kayak Journée promotion du Canoë-Kayak féminin, sport et santé le 10 octobre 2020 à SAINT-QUENTIN	500 €
Association Nothing But The Blues de VOUEL-TERGNIER Spectacle animé par 9 musiciens le 17 octobre 2020 à LA FERRE	400 €

Association Gaia de SAINT-GOBAIN-
Soirée cabaret le 1^{er} février 2020 à SAINT-GOBAIN

300 €



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:13:16 +0100
Ref:20201124_160402_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 552

Intervention dans le domaine des manifestations culturelles à vocation départementale, d'intérêt cantonal ou intercantonal

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 552,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Valide l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 200 € à la commune de COUCY-LE-CHATEAU pour l'organisation des « Seigneuries » 2020 ;

2/ Finance cette dépense à l'aide des crédits inscrits au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:14:25 +0100
Ref:20201124_092806_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 553

Interventions pour le développement des enseignements, de la pratique artistique, et de la diffusion dans le domaine musical

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **553**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mmes MARCHIONNI, VANNOBEL et M. RAMPELBERG ne prennent pas part au vote),

1/ Individualise, dans le cadre de la production et diffusion à vocation artistique ou pédagogique, les aides comme suit :

ADAMA :

-24 479 € pour les Activités pédagogiques et restitutions publiques liées au Schéma départemental de développement des enseignements artistiques,

-20 500 € pour les Activités de diffusion à vocation pédagogique en direction des publics scolaires,

-6 845 € pour les Coréalizations de diffusion avec la Cité de la musique et de la danse de Soissons,

-11 400 € pour Les Belles Pages de l'Aisne,

-24 000 € pour les coréalizations de diffusion ;

2/ Individualise, dans le cadre du dispositif « Autour des Routes des Musiques Actuelles du Département de l'Aisne » :

-150 € pour l'Espace Jeunesse et Culture de SOISSONS (concert de Tiziana Valentini dans le cadre de « Soissons Bœuf sur la Mail »)

-1 593 € pour l'ADAMA (Frais de maquette des brochures et contremarques ARMADA 1er semestre 2020) ;

3/ Finance ces dépenses à l'aide des crédits inscrits au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:13:58 +0100
Ref:20201124_163404_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 554

Intervention pour le soutien des compagnies de spectacle vivant dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 554,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Valide l'aide exceptionnelle pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire de 15 000 € pour la compagnie de spectacle vivant « Les Empires de la lune »;

2/ Finance cette dépense à l'aide des crédits inscrits au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:13:46 +0100
Ref:20201124_092806_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU,
F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD,
P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU,
F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD,
P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 650
Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille
2021 - 2025

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 650,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Adopte le Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille pour la période 2021-2025,
dont le détail figure en annexe au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:13:35 +0100
Ref:20201124_092807_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 651

Avenant 2021 à la convention partenariale entre la Région Hauts-de-France et le Département de l'Aisne relative à l'accès à la formation professionnelle des publics relevant du RSA

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 651,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Acte la prolongation pour 2021 du partenariat avec la Région relatif à l'accès à la formation professionnelle des publics relevant du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant 2021, tel qu'annexé au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:14:33 +0100
Ref:20201124_092807_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 750

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 750,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Vu les avis des 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de la présentation du rapport relatif à la situation de la collectivité en matière de développement durable préalablement au vote du Budget 2021.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:14:37 +0100
Ref:20201124_092807_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 751

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **751**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Vu les avis des 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de la présentation du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au vote du budget 2021.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:13:08 +0100
Ref:20201124_092807_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 752

Motion des Départements de France en faveur de la biodiversité et du maintien de la compétence Espace Naturel Sensible

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **752**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte les motions nationales pour réaffirmer l'importance de l'échelon départemental pour la préservation de la Biodiversité et de la ruralité, telles que jointes à la présente délibération.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:14:29 +0100
Ref:20201124_092809_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



**A l'occasion des 10èmes ASSISES NATIONALES DE LA
BIODIVERSITE
7, 8 et 9 octobre 2020 - Massy (Essonne)
MOTION DE L'ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE
EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE
DANS LE CADRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Vu la Charte nationale des ENS,

Vu l'Appel depuis Massy de 2019,

Vu la motion sur les ENS de l'ADF de 2019,

Considérant l'urgence à agir pour enrayer le déclin du vivant,

Considérant la nécessité d'une mobilisation accrue et coordonnée des acteurs publics en faveur de la biodiversité,

Considérant la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS),

Considérant le formidable vecteur de médiation que constitue les espaces naturels pour l'exercice de leurs compétences départementales en matière de solidarités : enfance, parentalité, seniors, handicap, prévention santé, de tourisme, de sports de nature, Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, et le besoin croissant de nature ressenti par la population.

L'Assemblée des Départements de France et les Départements :

En matière d'orientations nationales en faveur de la biodiversité :

- Souhaitent que leur contribution foncière, technique et financière déjà effective au réseau national des aires protégées soit pleinement reconnue par l'Etat ;
- Affirment vouloir contribuer, en fonction de leurs compétences et de leurs moyens, aux objectifs définis par la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) et de la Stratégie des Aires Protégées (SAP), notamment à l'objectif de protection de 30% du territoire français, y compris aux 10% de protection forte ;
- S'engagent à associer les services de l'OFB et d'autres partenaires à l'établissement de critères de sélection des ENS qui pourraient contribuer à l'atteinte de ces objectifs ;
- Demandent à être associés étroitement à la déclinaison de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) et de la Stratégie des Aires Protégées (SAP) sur les territoires en lien avec les services départementaux et régionaux de l'Etat ;

- S'engagent à agir en synergie avec les orientations de la SNB et de la SAP lors de la révision des schémas départementaux des ENS, en fonction des enjeux et des caractéristiques de leur territoire ;
- S'engagent à mettre à jour la Charte nationale des ENS dès 2021 ;
- Soutiennent le développement d'une approche commune stratégique par l'établissement d'un « document partagé et opérationnel de gestion » sur les sites naturels bénéficiant de plusieurs niveaux de protection, à chaque fois que cela est pertinent : en s'inscrivant dans la démarche du guide méthodologique des plans de gestion (CT88) ;
- S'engagent à renforcer leur rôle en matière d'ingénierie et d'animation territoriale en apportant leur expertise aux autres collectivités locales dans le domaine de la biodiversité ;

En matière réglementaire :

- Renouvellent auprès de l'Etat leur demande, déjà formulée en 2019 lors des précédentes Assises Nationales de la Biodiversité, que l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, « Pacte de Cahors », de façon pérenne, ne s'applique pas aux politiques départementales des ENS, lesquelles disposent d'une taxe spécifiquement affectée, ceci afin de pouvoir mettre en œuvre pleinement leurs engagements en matière de préservation de la biodiversité et des paysages ;
- Demandent que, conformément aux dispositions de l'article L.331-34 de Loi de finance rectificative du 29 décembre 2010, les éléments relatifs à la perception de la part départementale de la taxe d'aménagement soient effectivement communiqués chaque année par les services de l'Etat aux Départements, de manière à permettre une programmation budgétaire optimisée en faveur de la biodiversité ;
- Proposent sur ce sujet qu'une réunion annuelle soit organisée sur les territoires entre les services des Départements en charge de la mise en œuvre de la politique ENS et les services de l'Etat en charge du recouvrement et de la liquidation de cette taxe, en vue d'établir des bilans et des prévisions ajustées ;
- Demande de réintroduire, le plus rapidement possible, au moyen d'un amendement au futur projet de loi entérinant les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, l'alinéa 2 de l'article L. 142-12 du code de l'urbanisme avec un effet rétroactif ou tout dispositif permettant de sécuriser l'ensemble des ENS acquis avant 2016. En effet, les zones de préemption établies par les Départements et leurs délégataires, avant 1985, sous l'égide du dispositif des « périmètres sensibles », anciens dispositifs espaces naturels sensibles, sont aujourd'hui fragilisées par une erreur de recodification dans l'ordonnance du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme ;
- Demandent qu'une cellule de veille inter-aires protégées soient créée, afin de déceler efficacement d'autres erreurs de nature à fragiliser les dispositifs concourant à la protection de la biodiversité ;
- Demandent de soumettre les donations, les cessions de droits indivis et les cessions de parts sociales de SCI au droit de préemption dévolu aux conseils départementaux, ou, par substitution, aux communes et au conservatoire du littoral, au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS), afin d'empêcher le détournement de ce dernier. En effet, ces pratiques sont responsables, en partie, du phénomène de « cabanisation », c'est-à-dire de la construction, sans autorisation d'urbanisme, d'un habitat permanent ou provisoire illégal ;
- Demandent une qualification législative des terrains de loisirs et terrains d'agrément réservés aux secteurs destinés à cet effet : camping, parc résidentiel de loisirs..., afin que cette qualification ne puisse pas être attribuée aux terrains en zone agricole ou naturelle dont la destination agricole ou naturelle a été détournée ;
- Demandent de réintroduire les annexes : cartographies, sur lesquelles figuraient les zones de préemption ENS au sein des PLU/ PLU(i) ;

- Demandent de pouvoir mettre en œuvre la procédure des biens vacants et sans maîtres, par substitution à la Commune ;
- Interpellent l'Etat sur les difficultés rencontrées dans le cadre des demandes d'autorisation de travaux sur les espaces naturels, et proposent une facilitation de l'opérationnalité des projets de restauration des milieux naturels et demandent de pouvoir bénéficier, comme d'autres gestionnaires d'aires protégées, du régime déclaratif et de pouvoir intervenir en réfection des ouvrages d'art au-dessus des cours d'eau ;

En matière de relations avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) :

- Souhaitent que les agents de police en charge de la protection des ENS et de leur valorisation puissent être formés dans les meilleurs délais pour mettre en œuvre les dispositions de l'article R. 172-1-1 du Code de l'environnement en matière de commissionnement des agents des collectivités ;
- Sollicitent que des actions coordonnées puissent être organisées/poursuivies sur les territoires entre les Départements, l'OFB et les différents services en charge de la police de l'environnement pour assurer une préservation optimale de la biodiversité sur les ENS, dans le respect des rôles de sensibilisation et d'éducation à la préservation de la biodiversité des personnels ;
- Proposent que des démarches de sensibilisation puissent être engagées conjointement sur les territoires auprès des procureurs de la République ;
- Suggèrent que des actions conjointes de sensibilisation et de communication puissent être menées sur les territoires entre l'OFB et les Départements pour rappeler au public la réglementation en matière de protection de la nature ;
- S'engagent à agir en synergie avec les services territoriaux de l'OFB lors de la mise en place et du renouvellement des schémas départementaux des ENS ;
- Souhaitent que l'OFB puisse apporter une assistance, expertise ou conseil aux Départements pour la mise en œuvre de leur action ENS et sur certaines thématiques ;
- S'engagent à mettre à disposition, réciproquement avec l'OFB, leurs données naturalistes dans le cadre des démarches nationales de collecte.

<p style="text-align: center;">MOTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE</p> <p style="text-align: center;">ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITE</p>

**Contribution de l'Assemblée des Départements de France
au « Message depuis Massy » le 20 juin 2019**

Préambule :

Si l'urgence à agir en matière de biodiversité n'est plus à démontrer, l'engagement collectif et la mise en œuvre d'actions efficaces à grande échelle sont encore insuffisants.

Les Départements sont des acteurs forts et reconnus de la protection de la biodiversité depuis plus de 40 ans.

La loi du 18 juillet 1985 et suivantes relatives aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) leur ont donné une compétence pleine et entière, adaptée à chaque département, qui s'avère efficace pour préserver gérer et valoriser les milieux naturels et les paysages. Les Départements disposent d'un levier d'action précieux alliant un outil foncier (le droit de préemption), un outil financier (la part départementale de la Taxe d'aménagement affectée aux ENS), un outil de concertation (comités de sites annuels) et un outil contractuel (les conventions de gestion) avec les collectivités locales volontaires.

A ce jour, les Départements ont constitué une trame d'espaces non réglementaires mais gérés et protégés sur la quasi-totalité du territoire national : 372 000 ha préservés, dont 190 000 ha acquis par les Départements, représentant 4 300 sites¹. Ils agissent, fédèrent et conseillent par leur expertise les acteurs locaux, au quotidien et dans la proximité, dans une stratégie locale ambitieuse.

En 2006, la charte nationale des ENS portée par l'Assemblée des départements de France et signée par près de 70 Conseils départementaux constituait une première étape pour fédérer et mobiliser les Départements, tout en donnant plus de lisibilité à leur action.

Les débats qui se sont tenus lors des 9èmes Assises nationales de la biodiversité à Massy les 19 et 20 juin 2019 ont montré la nécessité impérieuse d'intensifier les actions en faveur du vivant, face à une crise sans précédent pour l'Homme. Les Départements, en tant que propriétaires, gestionnaires, conseils et financeurs, sont des acteurs incontournables de la révolution écologique qui doit s'opérer.

Engagements :

Considérant l'urgence à agir pour enrayer le déclin de la biodiversité,

Considérant les risques encourus par les populations face aux changements écologiques et climatiques,

Considérant la nécessité d'une mobilisation accrue des acteurs publics pour montrer l'exemple, inciter et soutenir les initiatives,

¹ Selon la dernière enquête de l'ADF reprenant les chiffres 2015 de 77% des Départements

Considérant les compétences départementales en matière d'Espaces Naturels Sensibles, de solidarité territoriale, de cohésion sociale, de collèges, de routes, d'aménagement foncier, de sports de nature...

L'Assemblée des Départements de France et les Départements, en fonction des enjeux et des caractéristiques propres aux territoires, s'engagent à :

- Poursuivre leurs implications dans la Stratégie nationale en faveur de la biodiversité portée par l'Etat et à s'associer aux stratégies régionales pour la biodiversité, les Départements pouvant développer de telles stratégies à l'échelle de leur territoire, notamment de manière transversale en matière de protection de la ressource en eau, de politique en faveur du bien-être et de la santé, ou d'éducation et d'acculturation des citoyens aux enjeux environnementaux ;
- Œuvrer en synergie avec l'Agence française de la biodiversité, et s'impliquer dans les Agences régionales de la biodiversité en fonction de leur déploiement sur le territoire ;
- Intégrer à leur politique des ENS, et notamment dans leur Schéma départemental des ENS, les thématiques de la biodiversité, des sites et paysages, des espaces agricoles, de la protection de la ressource en eau, des continuités écologiques (trames verte, bleue et noire), de la biodiversité urbaine, du géopatrimoine et du changement climatique ;
- Contribuer aux programmes nationaux et régionaux de conservation des espèces et des habitats menacés, les Départements pouvant également développer de tels plans à leur niveau ;
- Transmettre au niveau régional et national les données numériques et cartographiques sur leurs ENS, dans le cadre des Observatoires régionaux de la biodiversité et de l'Inventaire national du patrimoine naturel ;
- Participer aux enquêtes régionales, nationales, européennes et mondiales sur la protection de la nature ;

Pour une mobilisation par les Départements de tous les leviers qui relèvent de leurs compétences

- Mobiliser pleinement la politique ENS comme outil d'aménagement durable du territoire, de reconquête des espaces dégradés et de maîtrise de l'étalement urbain ;
- Mobiliser les différents outils d'aménagement et compétences dont ils disposent, pour agir en faveur de la biodiversité : Plan Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN), procédure d'aménagement foncier agricole et forestier, règlement des boisements... ;
- Mettre en place une gestion écologique, exemplaire et programmée, sur les sites départementaux et locaux classés ENS ;
- Utiliser de manière dynamique l'outil foncier (droit de préemption), de gestion et de concertation ENS et l'outil contractuel (convention de gestion ou labellisation de sites locaux) à destination des collectivités locales (communes, EPCI, parcs) pour assurer la préservation et la valorisation des espaces et paysages naturels ;
- Optimiser l'usage de la part départementale de la taxe d'aménagement affectée aux ENS et mobiliser pleinement cet outil fiscal dans le cadre de la préservation et la restauration de la biodiversité sous toutes ses formes, et valoriser avec l'Etat l'utilisation du produit de cette taxe ;

- Engager et soutenir les actions en faveur de la reconquête des sols, en partenariat avec les acteurs économiques notamment (agro-écologie, renaturation de friches urbaines...)
- Densifier les actions favorables à la reconquête de milieux humides et aquatiques supports de biodiversité, pour une ressource en eau en quantité et de qualité
- Intégrer un volet social à leur politique ENS de manière à recréer du lien entre les populations locales et la nature, et prévoir des actions en faveur des publics fragilisés (personnes âgées, personnes handicapées...) dans le cadre de leur compétence dans le domaine social ;
- Poursuivre leur soutien, notamment financier, et développer les projets locaux de préservation et de renforcement de la biodiversité par une offre d'ingénierie territoriale en direction des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, et par voie de conséquence soutenir l'emploi dans ces domaines ;
- Conseiller et accompagner techniquement, à l'amont des projets, les maîtres d'ouvrage en matière de planification territoriale (SCoT, PLU, PLU(i)...) et d'aménagement d'infrastructures afin d'y intégrer dès le début une dimension écologique ambitieuse ;
- Soutenir les initiatives locales favorables à la biodiversité en s'efforçant de mettre en place des aides financières en faveur des collectivités locales et des associations de protection de la nature ;
- Mener des politiques ENS qui contribuent à l'attractivité territoriale, à la valorisation touristique et à la qualité de vie de leurs habitants ;
- Instaurer des instances de concertation locales associant les différents acteurs de la protection de la nature et les populations locales ;
- Développer et/ou soutenir des programmes d'éducation à l'environnement en direction des différents publics (grand public, scolaires, personnes handicapées...) ;
- Encourager sur leurs ENS des programmes de recherche et d'expérimentation sur la nature, le climat et le développement durable, et favoriser l'innovation dans ces domaines ;

Demandent :

S'agissant d'une priorité nationale, que l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ne s'applique pas aux politiques ENS, lesquelles disposent d'une taxe spécifiquement affectée, afin de pouvoir mettre en œuvre pleinement leur engagement ;

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 novembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, N. LECOULTRE, C. MOUFLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 850

Téléphonie Mobile : conventions d'occupation des sites mobiles par les opérateurs au titre du déploiement 4G en Ransharing

Le Conseil départemental,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 3 février 2020, relative au rapport n° 003,

Vu le rapport N° **850**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'agréer les termes de la convention générique entre le Département et les Opérateurs de téléphonie mobile jointe en annexe au rapport du Président,

- de fixer le montant de la redevance d'entretien annuelle à 500 € HT si le dernier montant (loyer ou redevance) atteint après revalorisation dans les conventions précédentes est inférieur à 500 € (9 sites concernés),

- de fixer le montant de la redevance d'entretien annuelle au dernier montant atteint (loyer ou redevance) après revalorisation dans les conventions précédentes si ce montant est supérieur à 500 € (18 sites concernés),
- de fixer le montant du loyer annuel en respect des dispositions de l'article IV-52 de la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,
- de fixer à 2 % le montant de revalorisation des redevances,
- de généraliser les dispositions de la délibération de la Commission permanente du 3 février 2020 relative à l'occupation du pylône de VENDRESSE BEAULNE par FREE à tous les sites de la même configuration, pour des équipements actifs non directement liés à la couverture mobile de la zone blanche concernée,
- d'abroger toutes les conventions antérieures relatives au même objet, compte-tenu de l'application des nouvelles conventions à établir.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.25 10:14:41 +0100
Ref:20201124_163406_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020**

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 001
Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 : Subvention 2020
° Compétence déléguée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'émettre un avis favorable pour le cofinancement FSE des actions 2020 et d'individualiser les subventions suivantes :

- 39 508,94 € sur une assiette subventionnable de 93 730,25 € TTC à la Communauté de communes Picardie des Châteaux pour l'action « Chantier d'insertion porté par la Communauté de Communes Picardie des Châteaux »,

- 48 812 € sur une assiette subventionnable de 103 362 € TTC à l'Association Médico-Sociale Anne Morgan pour l'action « Ateliers mobilité »,

- 15 913,38 € sur une assiette subventionnable de 29 293,20 € TTC à l'association AD Formation 02 pour l'action « Atelier Chantier d'Insertion - Recycl'jouets » ;

2) Autorise le Président à signer les conventions afférentes avec les opérateurs retenus pour la période 2020, ainsi que tous documents en découlant avec les modalités suivantes de versement FSE : une avance de 20 % à la signature de la convention et le solde lors de la production du bilan final et à l'issue du Contrôle de Service Fait (CSF) ;

3) Prend acte que les dépenses seront imputées au chapitre 930-5 – Gestion des fonds européens du Budget départemental.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:43:47 +0100
Ref:20201110_115005_1-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 002

Individualisation de subventions dans le cadre du dispositif départemental d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et au développement des circuits courts

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 002,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 21 juillet 2020, relative au rapport n° 341, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du dispositif d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et au développement des circuits courts, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;

2) Prend acte que la dépense totale de 16 017,24 € sera imputée sur les crédits inscrits sur l'Autorisation de Programme DIVERSAGRI 2019-1 ouverte au chapitre 906 – Action économique, du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:22 +0100
Ref:20201110_115007_5-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

Diversification agricole, création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et développement des circuits courts
Commission permanente du 2 novembre 2020

Porteur de projet	Adresse	Projet	Coût de l'opération HT	subvention départementale			subvention régionale			Observations
				Dépense éligible HT	Taux	Montant	Dépense éligible HT	Taux	Montant	
SAS LES FERMES DU COIN : Groupement d'agriculteurs	02200 SOISSONS	Ouverture d'un magasin collectif, par un groupement d'agriculteurs, dans le centre de Soissons, pour la mise en vente directe de leurs productions (viande rouge, volailles, fruits et légumes de saison, produit laitiers...)	23 693,90 €	20 935,90 €	10%	2 093,59 €	20 935,90 €	30%	6 280,77 €	Maxi aides publiques : 40 % Enseigne (1 740 €) et PC gestion (1 018 €) inéligibles
Florence L'ESCOP : Cultures végétales spécialisées biologiques	02380 COUCY-LA-VILLE	Acquisition d'un trieur alvéolaire, d'un moulin et de matériel spécifique pour la production de blé, sarrasin, grand épeautre, pois cassés, lentilles vertes et lentillons, dans le cadre de la vente directe à la ferme et en circuits courts	27 820,00 €	27 820,00 €	20%	5 564,00 €	27 820,00 €	40%	11 128,00 €	Maxi aides publiques : 60 % (bio)
Hugo DIOUY : Maraîchage biologique, cultures végétales spécialisées	02330 CONNIGIS	Acquisition de matériel spécifique de plantes aromatiques, plantes à parfum, fruits rouges et légumes, dans le cadre de la vente directe en paniers ou à la ferme	5 476,25 €	5 476,25 €	20%	1 095,25 €	5 476,25 €	40%	2 190,50 €	Maxi aides publiques : 60 % (bio)
EARL Bertrand FAGOT : Elevage spécialisé en aviculture	02330 CONDE-EN-BRIE	Acquisition de matériel spécifique d'élevage et d'un caisson réfrigéré, pour l'atelier d'élevage de canards gras, vendus en circuits courts et à la plateforme de distribution "marché des Hauts-de-France"	25 974,43 €	25 974,43 €	10%	2 597,44 €	25 974,43 €	30%	7 792,33 €	Maxi aides publiques : 40 %
SCEA AVIBIO JAUQUET : Elevage spécialisé en aviculture	02140 JEANTES	Aménagement d'un laboratoire de conditionnement d'œufs et acquisition de matériel spécifique, dans le cadre de la vente directe à la ferme, sur les marchés, supermarchés et épiceries biologiques, pour un élevage de 12 000 poules pondeuses biologiques sur 6 ha	23 334,77 €	23 334,77 €	20%	4 666,95 €	23 334,77 €	40%	9 333,91 €	Maxi aides publiques : 60 % (bio)
TOTAL						16 017,24 €			36 725,51 €	

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 003

Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : attribution de primes et gratification

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **003**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Individualise, au titre du plan départemental en faveur d'un offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale, les primes de stage incitatives telles qu'elles sont désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;
- 2) Prend acte que la somme de 14 600 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:43:40 +0100
Ref:20201110_115009_1-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

ANNEXE : PRIME DE STAGE INCITATIVE

NOM - Prénom	Médecin MSU	Lieu de stage	Durée du stage	Montant de la prime incitative
██████████	Dr FIANI	Château-Thierry	2 mois	400,00 €
██████████	Dr BAUDOQUIN	Charly-sur-Marne	5 mois	1 000,00 €
	Dr FLAMANT	Château-Thierry		
	Dr LEFETZ	Sinceny		
██████████	Dr ROUE	Guise	5 mois	1 000,00 €
	Dr CAUWET	Bohain-en- Vermandois		
	Dr MOREL	Hirson		
██████████	Dr BOURGEOIS DE BOYNES	Villers-Cotterêts	2 mois	400,00 €
██████████	Dr KOSTEK	Saint-Michel	5 mois	1 000,00 €
	Dr GHEWY	Fresnoy-le-Grand		
	DR TREHOU	Guise		
██████████	Dr TOUSSE	Saint-Quentin	5 mois	1 000,00 €
	Dr PAPON	Guise		
	Dr RUFFIN	Chauny		
██████████	Dr LEFETZ	Sinceny	5 mois	1 000,00 €
	Dr MASSOT	Laon		
	AMSAM HAD	Soissons		
██████████	Dr ROUE	Guise	5 mois	1 000,00 €
	Dr CAUWET	Bohain-en- Vermandois		
	Dr TOUSSE	Saint-Quentin		
██████████	Dr FIANI	Château-Thierry	5 mois	1 000,00 €
	Dr MICHTA MOULLA	Sinceny		
	Dr CASTEL	Laon		
██████████	Dr ZARAA	Tergnier	5 mois	1 000,00 €
	Dr FLAMANT	Château-Thierry		
	Dr BAUDOQUIN	Charly-sur-Marne		
██████████	Dr PAGE	Le Nouvion en Thiérache	5 mois	1 000,00 €
	DR TREHOU	Guise		
	Dr GHEWY	Fresnoy-le-Grand		
██████████	Dr CARON	Villers-Cotterêts	5 mois	1 000,00 €
	Dr LEGROUX	Urcel		
	Dr VIENT	Château-Thierry		
██████████	Dr DESMET	Le Nouvion en Thiérache	5 mois	1 000,00 €
	Dr RUFFIN	Chauny		
	Dr BELLENGUEZ	Saint-Quentin		
██████████	Dr BILBAUT	Origny-Sainte-Benoite	5 mois	1 000,00 €
	Dr FAUCHILLE	Saint-Michel		
	Dr CAUWET	Bohain-en- Vermandois		
██████████	Dr CASTEL	Laon	4 mois	800,00 €
	Dr FLAMANT	Château-Thierry		
██████████	Dr MASSOT	Laon	5 mois	1 000,00 €
	Dr ZARAA	Tergnier		
	Dr FIANI	Château-Thierry		
Total :				14 600,00 €

Nota : ces étudiants sont tous inscrits à la faculté de médecine d'Amiens

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 004

**Centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames - Mise en vente du
nouvel ouvrage de l'artiste Haïm KERN**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de valider la mise en vente et le tarif pour le nouvel ouvrage de l'artiste Haïm KERN comme suit :

Haïm KERN. Monographie, éditions Cohen et Cohen, novembre 2020, 200 p., 39 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:59 +0100
Ref:20201110_115009_2-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 005

Ateliers Chantiers d'insertion (ACI) - Bonification 2019

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **005**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre de la bonification 2019, en faveur des porteurs d'Ateliers Chantiers d'Insertion, les participations suivantes :

Territoire de CHATEAU-THIERRY

LES PETITS BOULOTS – Chantier d'insertion le Parchet	1 500 €
VILLE DE CHÂTEAU-THIERRY – Entretien voirie mobilier urbain	4 000 €
ARBRES – Equipe verte	2 500 €
ARBRES – Espaces naturels	7 000 €
ARBRES – Multiservices	13 000 €
COALLIA – Les serres de Nogentel	1 000 €
AU BAS DE L' AISNE – Ressourcerie	500 €

Territoire de LA FERRE

UCPE – Chantier patrimoine itinérant	2 500 €
UCPE- Réhabilitation du patrimoine La Férois	2 500 €
ASHE – Recycl' Services et DOME	18 000 €
HORTIBAT – Innovert	11 500 €
HORTIBAT – Maraîchage	7 000 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAUNY TERGNIER LA FERRE – Mise en valeur des édifices cultuels	18 000 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAUNY TERGNIER LA FERRE – Mise en valeur du patrimoine communautaire	9 000 €
OG Ferme de Moyembrie – Accompagnement des détenus en fin de peine	12 000 €

Territoire de LAON

TED – Chantier rural itinérant	2 500 €
ASHE – Recycl' Services	4 500 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE – Découverte des métiers du bâtiment	4 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE – Découverte des métiers des services à la personne	7 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES PICARDIE DES CHATEAUX – Entretien des chemins de randonnée	7 000 €
VILLE DE LAON – Les remparts	6 500 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE – Opération de valorisation du patrimoine rural	3 500 €
LES RESTOS DU CŒUR – Recyclerie	3 500 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES – Valorisation des chemins de randonnée	3 500 €

Territoire de SAINT- QUENTIN (NOIS)

AIPSQ – CAP VERT	8 000 €
AIPSQ – Paniers verts	3 000 €
AIPSQ – Restaur'habitat	2 500 €
AIPSQ – Restauration des objets d'antan	7 500 €
AIPSQ – Restauration du cadre de vie	1 500 €
ADERMAS – Atelier bois	8 000 €
ADERMAS – ICIBATPRO	10 000 €
ADERMAS – Service Plus	4 000 €
DEVENIR EN VERMANDOIS – Créa'vert – CAPA option travaux paysagers	11 000 €
DEVENIR EN VERMANDOIS – Devenir en couleur	10 500 €
AVES – Savoir Fer	6 000 €

Territoire de SOISSONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RETZ EN VALOIS – Restauration du patrimoine rural	10 500 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RETZ EN VALOIS – Aménagement des sentiers de randonnée	500 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'OULCHY-LE-CHATEAU – Chantier itinérant petit patrimoine bâti	8 000 €
REALISS QUARTIERS – Chantier REALISS Quartiers	7 500 €
LES ATELIERS DE TAUX – Collecte de matières organiques pour valorisation par méthanisation	1 500 €
ACI CHIFFONS D'ESSUYAGE DE PICARDIE – Chiffons d'essuyage Picardie	4 500 €
GRANDSOISSONS AGGLOMERATION – Pépinière/Gestion arbustive	500 €
GRANDSOISSONS AGGLOMERATION – Restauration du petit patrimoine bâti	1 000 €

UCPE – Quartier pour l'emploi	3 500 €
LE BOIS DES DEUX MAINS – Recyclage du bois de fin de vie	5 500 €

Territoire de THIERACHE

NOUVION-EN-THIERACHE – Chantier environnement	1 000 €
NOUVION-EN-THIERACHE – Chantier bâtiment	500 €
CCAS D'HIRSON – Bien être seniors	7 500 €
CCAS D'HIRSON – Valorisation touristique des patrimoines naturels	6 000 €
DEVENIR EN VERMANDOIS – Créa'vert (Guise)	6 500 €
DEVENIR EN VERMANDOIS – Devenir en couleur	3 000 €
CFPPA FONTAINE-LES-VERVINS – Les Près de Fontaine	2 000 €
ADF 02 – Recycl'jouets	5 500 €
QUICK MULTI SERVICES – Restauration et valorisation du petit patrimoine du Pays des Trois Rivières	4 000 €
CHENELET – Scierie à Signy Le Petit	1 000 € ;

2) Gage ces dépenses sur l'Autorisation d'Engagement 2018/1 du programme 12PDI ouvert au chapitre 934-4 - RSA/Régularisations de RMI du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:03 +0100
Ref:20201110_115009_3-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 006

Convention de partenariat avec l'Etat - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accompagnement vers des solutions d'habitat pérenne des familles des gens du voyage actuellement en voie de sédentarisation sur des aires d'accueil situées dans le Département de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 006,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 juillet 2020, relative au rapport n° 305,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sachant qu'il convient de lire, à la première page de la convention annexée au rapport, que la phase diagnostic pour la révision du schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage a été menée **en 2017 et non en 2019** comme indiqué,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, une convention avec le Préfet de l'Aisne relative au financement d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accompagnement vers des solutions d'habitat pérenne des familles des gens du voyage actuellement en voie de sédentarisation sur des

aires d'accueil situées dans le Département de l'Aisne, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX
2020.11.13 15:44:25 +0100
Ref:20201110_115010_1-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 007

Soutien à la création de logements locatifs sociaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **007**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. Freddy GRZEZICZAK et Mme Anne MARICOT ne participent pas au vote),

1/ Se prononce favorablement sur la demande de financement suivante :

- L'OPH de l'Aisne

Construction de 6 logements locatifs PLUS
ZAC Bellevue – VILLENEUVE-SUR-AISNE
5 500 € par logement

33 000 € ;

2/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 905 –
Aménagement des territoires et habitat du Budget départemental.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX
2020.11.13 15:43:51 +0100
Ref:20201110_115010_2-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 008

**Soutien à la réhabilitation du parc locatif social le plus mal classé
énergétiquement (E, F et G) - Demande d'annulation**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008**,

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 4 décembre 2017 et 12 février 2018, relatives respectivement aux rapports n° 021 et 015,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. Freddy GRZEZICZAK et Mme Anne MARICOT ne participent pas au vote),

1/ Annule la subvention accordée à l'OPH de LAON pour financer la réhabilitation de 40 logements locatifs situés 2 à 8 rue Bernard Palissy à LAON lors des réunions de la Commission permanente du Conseil départemental en dates des 4 décembre 2017 et 12 février 2018 (rapports respectifs du Président n°021 et n°015), pour un montant de 120 000 €, soit 3 000 € par logement ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'arrêté d'annulation correspondant.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:14 +0100
Ref:20201110_115010_3-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 009

Prorogation d'un an de la convention 2017-2019 relative à la participation du Département de l'Aisne aux actions socio-éducatives des Foyers de Jeunes Travailleurs

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise le Président à proroger la convention 2017-2019 d'un an pour 2020 avec l'Association Accueil et Promotion concernant la participation du Département aux dépenses d'actions socio-éducatives des Foyers de Jeunes Travailleurs ;

- Autorise le versement de 250 000 € au titre de l'année 2020 à l'association Accueil et Promotion de Saint Quentin.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:10 +0100
Ref:20201110_115011_1-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 010
Contrat Départemental Culture et Collèges
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **010**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Décide, au titre du Contrat Départemental Culture et Collèges, d'attribuer une subvention de 1 080 € sur un coût prévisionnel de 1 970,40 €, au collège Antoine-Nicolas de Condorcet de RIBEMONT, pour réaliser son deuxième projet « Jeu de fables » ;
- 2) Gage les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle, apprentissage du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:51 +0100
Ref:20201110_115005_2-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 011

**Etablissements d'enseignement privé sous contrat d'association du
1er cycle du 2nd degré - Demande d'aide aux investissements -
Programme 2019
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 24 juin 2019, relative au rapport n° 023,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (3 voix contre),

Décide d'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les avenants aux conventions relatives au programme d'investissement 2019, à intervenir entre le Département et les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique des collèges

Jeanne d'Arc à GUISE et Wrésinski à TERGNIER, prolongeant à deux ans à compter de la date de la Commission permanente du 24 juin 2019, la date de début des travaux, en application de l'article L.442-7 du Code de l'Éducation.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:44 +0100
Ref:20201110_115005_3-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 012

**Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du
second degré - Participation départementale 2020 au fonctionnement
des collèges publics de l'Aisne
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au Budget départemental et au chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, un complément de dotation de fonctionnement de **10 530 €** au bénéfice du collège François 1^{er} à VILLERS-COTTERETS pour les frais de transport liés aux déplacements vers les équipements sportifs en raison des travaux dans le gymnase pour la pratique de l'EPS.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:43:55 +0100
Ref:20201110_115005_4-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 013

**Fonds d'Animation Culturelle pour l'Education Populaire -
Conventions d'objectif avec le Comité Départemental Olympique et
Sportif de l'Aisne, la Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Aisne,
la Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards et l'Association
départementale des Francas de l'Aisne - Action interfédérale
Formation des responsables associatifs bénévoles
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 juillet 2020, relative au rapport n° 206, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sachant qu'il convient de lire, dans le titre du rapport, que l'action interfédérale concernée est la Formation des responsables associatifs bénévoles et non Collectif 02 Culture Insertion Autonomie,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

1) Individualise, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, pour 2020, au titre de l'action interfédérale "Formation des responsables associatifs bénévoles", les aides suivantes :

- **10 815,00 €** au Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne (CDOS), d'une part, pour la communication et la coordination du dispositif, d'autre part, pour l'organisation de quatre modules de formation : « Comptabilité des associations niveau 1 », « Les sources de financement d'une association », « Préparer une demande de subvention en ligne » et « Rédiger le projet de l'Association » ,

- **1 500,00 €** à la Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Aisne, pour l'organisation de cinq modules de formation : « Comptabilité des associations niveau 2 », « Les outils en ligne : usage et éthique », « Créer un site Internet niveau 1 », « Communication externe Newsletter et Réseaux sociaux » et « Créer un site Internet niveau 2 » ,

- **600,00 €** à la Fédération départementale des Centres Sociaux, pour l'organisation de deux modules de formation : « Animer un projet niveau 1 » et « Animer un projet niveau 2 » ,

- **1 500,00 €** à l'association départementale des Francas de l'Aisne, pour l'organisation de cinq modules de formation : « La Loi de 1901, les statuts et le bénévolat », « Documents obligatoires et indispensables de l'association », « L'association et ses responsabilités », « De l'écriture du projet à la subvention » et « Partenariat et projet partagé » ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant 2020 n°2 à la convention 2017-2020 signée avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne, ainsi que les avenants n°2 à chacune des conventions d'objectifs 2020 signées avec la Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Aisne, la Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards et l'Association départementale des Francas de l'Aisne, tels qu'ils figurent en annexe au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:37 +0100
Ref:20201110_115006_1-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 014

**Fonds d'Animation Culturelle pour l'Education Populaire - Convention d'objectifs avec la Fédération départementale des Familles Rurales, la Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Aisne, la Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards et l'Association départementale des Francas de l'Aisne - Action interfédérale Collectif 02 Culture - Insertion - Autonomie
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **014**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 juillet 2020, relative au rapport n° 206, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

1/ Individualise au chapitre 933, pour 2020, une aide de :

- 16 000 € à la Fédération départementale des Familles Rurales de l'Aisne,
- 4 300 € à la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne,
- 17 500 € à la Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards,
- 1 250 € à l'Association départementale des Francas de l'Aisne

pour la mise en œuvre de l'action interfédérale « Collectif 02 Culture Insertion Autonomie » ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants 2020 n° 1 aux conventions d'objectifs 2020 signées avec la Fédération départementale des Familles Rurales de l'Aisne, la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne, la Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards et l'Association départementale des Francas de l'Aisne tels qu'annexés au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:55 +0100
Ref:20201110_115006_2-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 015
Politique départementale en faveur du sport - Acquisitions
d'équipements pédagogiques et sportifs par les comités et les clubs
sportifs
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 015,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise les aides aux associations à caractère sportif telles qu'elles sont proposées dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Gage cette dépense de **14 418 €** sur l'Autorisation de Programme ouverte au chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:48 +0100
Ref:20201110_115006_3-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 016
Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 016,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sachant que la manifestation suivante a été annulée :

Organisme demandeur	Subvention	
	Demandée	Proposée
Comité départemental de Judo : Tournoi national de judo de l'Aisne « Excellence » cadets/cadettes – Label B le 31 octobre 2020	2 500 €	1 200 €
TOTAL		1 200 €

Par conséquent, il convient de supprimer la proposition de subvention d'un montant de 1 200 € (page 1 du rapport et page 2 de l'encadré de délibération), ce qui porte le montant total de dépense à **9 363 € et non plus à 10 563 € comme indiqué**,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation et de transmission des bilans d'activités et financier correspondants, les subventions suivantes :

au titre de l'aide aux équipes amateurs :

Pour la saison sportive 2019/2020:

- SAINT-QUENTIN Handball 3 000 €,

Pour la saison sportive 2020/2021 :

- Club Milonais Haltéro Musculation (CMHM) 2 500 €,
- PAC GUISE Basket-ball 3 863 € ;

2) Gage cette dépense de **9 363 €** sur les crédits inscrits au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:18 +0100
Ref:20201110_115007_1-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 017
Politique départementale en faveur du sport - Soutien aux clubs sportifs
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, au titre du dispositif départemental de soutien aux clubs sportifs et Associations sportives, les subventions telles que présentées dans les annexes 1 et 2 jointes au rapport du Président ;

2) Gage cette dépense de 54 150 € sur les crédits inscrits au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:33 +0100
Ref:20201110_115007_2-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 018

**Proposition de cession de matériels au profit des Etablissements
Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte le principe de la cession à titre gratuit aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré, des lots de matériels acquis par le Département au cours de l'année 2015 dans le cadre de la réhabilitation des collèges, tels qu'ils figurent en annexe au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:29 +0100
Ref:20201110_115007_3-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 019

Application en 2021 du tarif départemental forfaitaire hébergement pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les résidences autonomie habilités partiellement à l'aide sociale départementale et pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes non habilités à l'aide sociale

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le tarif forfaitaire hébergement appliqué aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux résidences autonomie habilités partiellement à l'aide sociale départementale et aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes non habilités à l'aide sociale départementale accueillant une personne âgée à titre payant depuis une durée de 5 ans et lorsque les ressources ne lui permettent pas d'assumer en totalité ses frais de séjour ;

- Fixe le tarif forfaitaire hébergement pour l'année 2021 à 58,64 € pour les résidents de plus de 60 ans et à 77,88 € pour les résidents de moins de 60 ans.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:43:43 +0100
Ref:20201110_115007_4-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 020

**Aisne Partenariat Voirie - Individualisations d'opérations sur
disponibles cantonaux
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser la subvention suivante :

CANTON DE GUISE :

une subvention relative à la commune de GRAND-VERLY, pour des travaux de voirie VC n°4 rue du Moulin, pour un montant de 11 040,00 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:44:40 +0100
Ref:20201110_115008_1-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 021

Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale 2020-2021

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **021**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale 2020/2021.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX
2020.11.13 15:44:06 +0100
Ref:20201110_115008_3-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 022

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous-Programme Traverses - Petites Opérations liées APV -
Individualisation d'opération
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme des traverses - Travaux liés à l'APV, l'opération décrite dans le rapport du Président pour le montant suivant:

CANTON DE SAINT- QUENTIN 3

Commune de GAUCHY - RD 321 : 45 000 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 908 – Transports du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.11.13 15:43:59 +0100
Ref:20201110_115008_4-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 novembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. COLLET, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL, C. VARLET

RAPPORT N° 023

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous-programme Traverses d'agglomérations - Individualisation
d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 023,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser au titre du sous-programme d'aménagements de traverses 2020, l'opération décrite dans le rapport du Président pour le montant suivant :

Canton de SAINT-QUENTIN 1

Commune de LE VERGUIER RD 577 : 45 000 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 908 – Transports du Budget départemental.



Michel GENESSEAUX

MICHEL GENESSEAUX
2020.11.13 15:43:36 +0100
Ref:20201110_115008_5-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services